

## **Conditions générales du concours «Calendrier de l’Avent de Masha »**

Les conditions générales suivantes régissent la procédure du concours (ci-après le « concours ») intitulé « Calendrier de l’Avent de Masha ».

Le but du concours est de développer les capacités créatives des enfants d’âge préscolaire et scolaire, de cultiver et de maintenir l’intérêt du grand public pour la marque "Masha et Michka" ainsi que l’intérêt pour le travail animé éponyme.

L’exécution d’actions par le Participant (ou son / son représentant légal) visant à participer au Concours correspondra à une acceptation pleine et inconditionnelle des Conditions Générales. Le participant (son représentant légal) doit lire et reconnaître les modalités et conditions suivantes avant d’effectuer des actions pour participer au concours :

### **1. Définitions**

« **Tâche** » (ou « **Tâches** ») désigne l’une des tâches/questions quotidiennes placées par l’Organisateur sur le Site Web pendant 24 (vingt-quatre) jours , la Durée pour que les Participants puissent les accomplir.

"**Organisateur**" désigne l’organisateur du Concours, c’est-à-dire une personne morale établie conformément à la législation de la République de Chypre et organisant le Concours : Animaccord Ltd (TVA : CY10244451K : Adresse : 82 Griva Digeni Str., STEFANIE HOUSE, bureau 202, 3101, Limassol, Chypre).

« **Site Web** » désigne une page Web officielle sur Internet dédiée au Concours, contenant les Conditions générales du Concours, les Modalités du Concours, le calendrier du Concours ainsi que les instructions pour l’exécution de la Tâche et d’autres données nécessaires, lorsque le Participant (ou son représentant légal) accomplira les Tâches pour participer au Concours, à savoir [advent.mashamichka.fr](http://advent.mashamichka.fr).

"**Participants**" désigne les citoyens français de moins de 14 ans qui peuvent participer au Concours. Représentants légaux des Participants (exemple: parents / parents adoptifs / tuteurs, ci-après, les « Représentants légaux ») Agir au nom des Participants et dans leur intérêt en accomplissant toutes les actions requises pour participer au Concours et accepter l’Offre de Participation conformément aux Conditions Générales.

« **Partenaire** » désigne le partenaire du Concours, responsable de la remise du Prix, le cas échéant et défini dans les présentes Conditions générales.

« **Gagnant** » désigne un Participant qui, sur le fondement et conformément aux Conditions générales, a obtenu le droit de recevoir le Prix. Le Prix sera reçu avec la participation du représentant légal agissant dans l’intérêt du Participant.

«**Offre de Participation**» («**Offre**») désigne les Conditions Générales publiées sur le Site Internet constituant une offre publique adressée par l’Organisateur à tous les Participants potentiels du Concours. Le fait de commettre les actions visées à la section 4 des présentes Conditions générales par un participant est considéré comme l'accord inconditionnel et la pleine reconnaissance du participant avec les conditions générales ainsi qu'avec la politique de confidentialité de l'organisateur publiée sur le site Web. À partir du moment de l'exécution des actions telles que définies ci-dessus, les présentes Conditions générales deviennent un accord juridiquement contraignant pour le Participant et l'Organisateur, qui détermine les droits et obligations de ces parties liés à l'organisation et à la conduite du Concours.

## **2. Description du concours**

2.1. Le territoire du Concours sera la France via le Site Internet sur Internet.

2.2. Les participants seront informés des conditions générales ainsi que de toute modification de ces conditions générales par la publication de ces informations sur le site Web.

2.3 Le téléchargement des œuvres et autres données nécessaires à la participation au concours se fera uniquement via le site Web.

2.4. Durée du concours:

2.4.1. La durée du Concours s'étendra du 1er décembre 2020 au 24 décembre 2020 inclus, heure de France.

2.4.2. Période de détermination des Gagnants du Concours: du 1er décembre 2020 au 31 décembre 2020 inclus.

Les gagnants seront annoncés conformément à la section 6 des présentes conditions générales.

2.4.3. La période du prix sera définie dans la section 7 des présentes conditions générales dans la période du 1er décembre 2020 au 30 janvier 2021 inclus.

Les prix seront attribués conformément à la section 7 des présentes conditions générales.

2.4.4. Le compte à rebours du Concours a lieu en France.

## **3. Droits et obligations des participants et de l'organisateur**

3.2. Seuls ceux qui répondent aux critères des participants peuvent participer au concours. Ceux qui ne remplissent pas les conditions ne sont pas admissibles à participer au concours et ne sont pas admissibles à recevoir un prix.

3.2. La participation au Concours doit être effectuée par le Participant sous le contrôle du Représentant légal, ou ou directement par un représentant légal au nom du participant. Lors de la participation au concours, les coordonnées du représentant légal du participant (nom complet du participant/représentant légal, numéro de téléphone, courriel) doivent être précisées.

3.3. Les employés de l'Organisateur, les affiliés et autres personnes liées à l'organisation du Concours, ainsi que les membres de la famille, ne sont pas autorisés à participer au Concours.

3.4. Le Participant (ou son représentant légal) a le droit de:

3.4.1. recevoir des informations sur le concours conformément aux conditions générales;

3.4.2. être reconnu comme gagnant, pour recevoir le prix correspondant conformément aux conditions générales.

3.5. Les participants sont tenus de se conformer aux conditions générales, d'effectuer toutes les actions et de se conformer aux conditions applicables dans le cadre de la procédure de réception du concours et des prix.

3.6. Chaque participant (ou son représentant légal) peut participer au concours tous les jours pendant la durée du concours ou accomplir une tâche seulement un ou plusieurs jours de la durée.

3.7. L'Organisateur a le droit de mettre fin au Concours et / ou de modifier ses Conditions Générales en publiant une notification correspondante sur le Site Web ou en informant publiquement d'une telle annulation et / ou modification.

3.8. L'Organisateur du Concours est tenu de remettre les Prix aux Participants qui sont reconnus comme Gagnants conformément aux présentes Conditions générales.

3.9. L'Organisateur se réserve le droit de ne pas engager de négociations écrites ou d'autres contacts avec les Participants, sauf dans les cas prévus par les Conditions générales et la législation en vigueur en France.

3.10. Les participants qui sont reconnus comme Gagnants et Lauréats doivent, à la demande de l'Organisateur, prendre part à des interviews, des prises de photos et des prises de vue vidéo en raison de la reconnaissance en tant que Lauréats, sans être rémunérés pour cela. Dans le cas du consentement du Participant, le Participant (et/ou le Représentant légal) accorde à l'Organisateur le droit d'utiliser le nom, le prénom et l'image du Participant dans les documents produits dans le cadre de la couverture du Concours, diffusion gratuite d'informations promotionnelles sur le Concours dans les médias et sur Internet. Les droits d'auteur (connexes) sur les documents créés appartiennent à l'Organisateur.

3.11. Le Participant déclare, reconnaît et garantit que l'exécution de toute Tâche posée par l'Organisateur ne viole pas les droits d'auteur et autres droits de tiers, conformément à la législation française. Les représentants légaux des participants sont les garants de la conformité à ces exigences.

3.13. Après avoir téléchargé l'œuvre décrite ci-dessus sur le Site Web, le Participant n'a aucun droit d'utiliser l'œuvre de quelque manière que ce soit sans le consentement préalable de l'Organisateur. En particulier, il est interdit au Participant d'utiliser l'œuvre pour participer à d'autres concours, ainsi que de distribuer l'œuvre de quelque manière que ce soit. Dans le même temps, les participants ont le droit d'utiliser l'œuvre correspondante à des fins personnelles, y compris la publication de l'œuvre dans les comptes personnels du participant sur les réseaux sociaux. En tant que le détenteur des droits de l'œuvre L'Organisateur reste en droit de demander au Participant de retirer/supprimer l'œuvre des médias sociaux à tout moment. En cas de violation des exigences du présent paragraphe, le Participant cesse de participer au Concours, et si le Participant est sélectionné comme Gagnant du Concours, le résultat de cette sélection sera considéré comme nul.

3.14. Il est interdit d'utiliser des images de personnages de la série animée "Masha et Michka", tels que définis dans les présentes Conditions générales, dont les droits sont contrôlés par l'Organisateur, aux fins de participation au Concours.

3.15. L'Organisateur a le droit de disqualifier le Participant à tout moment, y compris après la fin du Terme, annulant le résultat de la Tâche, en cas de suspicion d'utilisation de méthodes déloyales lors de la réalisation de la Tâche, sans autre explication des raisons de la disqualification. du participant. De plus, le résultat de la Tâche fournie par le Participant sera disqualifié si:

- Le résultat de la tâche ne correspond pas au sujet du concours ou à la tâche;
- Le résultat de la Tâche contient un langage contraire à l'éthique et / ou indécent, des appels à la violence, etc., des informations érotiques et / ou pornographiques;
- Le résultat de la tâche contient des informations publicitaires;
- Le résultat de la tâche est offensant pour l'honneur et la dignité des autres participants;
- Le résultat de la tâche incite à la haine ethnique, raciale, religieuse et autre;
- Le résultat de la Tâche est fourni par un Participant qui vit en dehors du territoire du Concours ou ne répond pas de toute autre manière aux exigences de participation telles que définies dans les Conditions générales;
- Le résultat de la Tâche viole les droits de tiers;
- Le résultat de la Tâche n'est pas conforme aux Conditions ou à la législation en vigueur en France
- dans les autres cas de violation des Conditions.

L'Organisateur aura le droit de prendre une décision sur la conformité du résultat de la Tâche avec les Conditions Générales et / ou la législation en vigueur en France à sa seule discrétion.

3.16. Le fait de participer au Concours signifie que le Participant ou son représentant légal accepte que ses nom, prénom, résultats des Tâches et autres informations volontairement fournies par le Participant ou son représentant légal puissent être utilisés par l'Organisateur, son mandataire les particuliers et / ou ses agences de publicité à des fins publicitaires et à des fins d'information dans n'importe quel pays du monde sans limite de temps et sans payer aucune rémunération au Participant.

3.17. Le Participant (le Représentant légal) a le droit de refuser de participer au Concours à tout moment en envoyant la candidature correspondante à l'Organisateur par courrier recommandé ou une copie numérisée (image électronique) de la candidature signée par e-mail à la Organisateur via [competition@animaccord.com](mailto:competition@animaccord.com). La demande peut être rédigée sous une forme libre et doit contenir des informations permettant d'identifier le Participant.

#### **4. Procédure de participation au Concours**

Pour participer au Concours, les étapes suivantes doivent être accomplies (procédure d'acceptation de l'Offre de participer au Concours) :

4.1.cliquer sur la date actuelle du calendrier interactif de l'avent sur le site Web;

4.2. pour terminer la tâche qui apparaîtra après avoir cliqué sur la date.

Les combinaisons d'actions décrites ci-dessus sont les mêmes pour chaque jour du Concours et doivent être effectuées et répétées par le Participant (et/ou le Représentant légal) sur une base quotidienne si le Participant (et/ou le Représentant légal) souhaite participer au Concours ce jour-là. Chaque jour, une (une) nouvelle tâche sera disponible sur le site Web. Selon le jour du concours, la tâche peut varier et être de deux types : les tâches pour lesquelles le prix est garanti (« prix garanti ») et les tâches Tâche pour laquelle le Participant a la possibilité de

participer au concours pour le Prix conformément à la clause 6.2 des présentes Conditions générales (« Prix du Concours »). Les tâches pour lesquelles il existe un Prix garanti seront mises à la disposition des Participants pendant toute la durée du Concours. Les tâches pour lesquelles il existe un prix du concours doivent être disponibles dans les trois (3) jours suivant la date réelle de publication de la tâche. Pour participer au Prix spécial tel que défini ci-dessous, le Participant doit accomplir des Tâches tous les jours pendant au moins 15 (quinze) jours de la Période.

La procédure et les instructions pour l'exécution de la tâche et d'autres données sont fournies sur le site Web. Le participant n'est éligible à la réception du Prix que si toutes les conditions susmentionnées sont remplies.

4.4. L'organisateur fournira plusieurs types de tâches, notamment :

- Répondre à une question (réponse ouverte ou multiple);
- Consulter un lien;
- Créer une œuvre (texte/image) ;
- Partager sur Facebook.

4.5. L'identification des participants est effectuée en enregistrant la demande du participant sur le site Web, en complétant la tâche et d'autres données qui sont effectuées en remplissant tous les champs requis du formulaire d'inscription sur le site Web. Pour remplir le formulaire, le Participant/son représentant légal doit fournir les données suivantes : nom et prénom du Participant/son représentant légal, lien vers le compte FB du Participant (le cas échéant), e-mail et numéro de téléphone du contact. Si le participant est déjà inscrit sur le site Web, il n'a pas besoin de s'inscrire de nouveau.

4.6. L'ensemble des mesures précisées aux paragraphes 4.1 à 4.2. des Termes & Conditions, est reconnu comme une acceptation complète et inconditionnelle de l'offre publique sous la forme des Termes & Conditions en effectuant des actions spécifiques pour accepter l'Offre de participer au Concours.

## **5. Fonds du prix du concours**

5.1. Le fonds de prix du concours comprendra les catégories suivantes de prix:

Prix du concours:

Marque du prix et partenaire responsable de la livraison: Tactic

Jeu de société Mémo Masha x 2

Masha: le jeu du serpent et de l'échelle jeu de société x 2

Jeu de société Masha et l'ours dans la forêt x 2

Marque du prix: Phidal. L'organisateur est responsable de la livraison.

Livre Masha et Michka Écrire et Dessiner x 4

Livre Masha et Michka Comptines et Figurines x 4

Marque du prix et partenaire responsable de la livraison: Hachette

Masha et Michka - Livre Mon gros colo Noël x 3

Masha et Michka - Joyeux Noël, les amis! livre x 3

Masha et Michka-Le ticket gagnant livre x 3

Marque du prix et partenaire responsable de la livraison: Cijep  
Masha ET MICHKA 713340 Fauteuil Club Enfant x 1  
MASHA ET MICHKA Ensemble repas x 3

Marque du prix et partenaire responsable de la livraison: Simba  
Poupée Masha 23cm + Peluche Michka 43cm x 2  
Peluche Michka Ronfleur x 3  
Pyjama Poupée Masha Musicale x 3  
Maison de Michka 2 Etages x 4

Marque du prix et partenaire responsable de la livraison: Lisciani  
Jeu de bureau éducatif bébé x 1  
Jeu École de dessin x 2  
Jeu d'ensemble Nous décorons x 2

L'organisateur est responsable de la livraison:  
Carte cadeau Amazon 25 EUR x 3  
T-shirt Masha et Michka x 3  
Masha et Michka à capuche x 2  
Masha et Michka Popsocket x 3

Prix spécial:

Marque du prix: Amazon. L'organisateur est responsable de la livraison.  
Cartes cadeaux Amazon 50 EUR x 5

Prix garantis (format électronique uniquement) fournis par l'Organisateur:

Des atouts divertissants et éducatifs tels que des coloriages, des labyrinthes, trouvez la différence, etc.

Le nombre total de prix du concours correspondra à 60. Le nombre total de prix garantis n'est pas limité.

5.2. L'Organisateur n'émettra pas l'équivalent en espèces du prix et ne le remplacera pas par d'autres prix.

5.3. Un participant ne peut recevoir qu'un seul prix pour une tâche, mais peut recevoir plusieurs prix s'il a rempli plusieurs tâches. 5.4. Les obligations de l'Organisateur d'émettre des Prix aux Participants sont limitées au Fonds du Prix spécifié au paragraphe 5.1. ces Termes et Conditions, en partie du nombre et des caractéristiques des Prix. Le nombre de prix spécifié est le nombre maximum. Si le nombre réel de Participants et / ou Gagnants est inférieur au montant des Prix, l'Organisateur aura le droit de distribuer les Prix conformément à la clause 7.7 des présentes Conditions générales.

5.4. Les prix peuvent être fournis sous forme électronique (prix garantis) ou peuvent être livrés sous forme physique (prix du concours) selon la catégorie du prix telle que définie ci-dessus.

## **6. La procédure pour déterminer les gagnants**

6.1. Dans la période définie à la clause 2.4.2, l'Organisateur déterminera 60 Gagnants des Prix du Concours. Le nombre de gagnants des prix garantis n'est pas limité. Chaque gagnant sera éligible pour le prix. Des notifications avec des informations sur les Gagnants (nom et prénom) des Prix du Concours seront publiées par l'Organisateur sur le Site Web dans la section appropriée et envoyées au Gagnant par e-mail. La notification et le prix seront envoyés aux gagnants des prix garantis par e-mail après la réalisation de la Tâche correspondante.

6.2. Tous les Gagnants seront annoncés par l'Organisateur : au plus tard à midi le 31 décembre via le Site.

6.3. La sélection des gagnants des prix du concours peut se faire de plusieurs façons, selon le jour du concours :

6.3.1. par les membres du jury qui sélectionneront le résultat de la Tâche éligible au Prix, en tenant compte du respect de toutes les conditions nécessaires conformément aux présentes Conditions générales et aux instructions publiées sur le Site Web. Les membres du jury sont nommés par l'Organisateur (ci-après - le "Jury"). Le Jury détermine les Gagnants en votant, en tenant compte des critères d'approche créative et unique à la création de l'Œuvre.

6.3.2. conformément à la formule suivante :

Pour la tâche ou le concours avec 1 (un) gagnant :

$$N1 = (NP/2) - 1$$

Pour la tâche ou le concours avec 2 (deux) gagnants :

$$N1 = (NP/2) - 1$$

Pour la tâche ou le concours avec trois (trois) gagnants :

$$N1 = (NP/3) - 1$$

Pour la tâche ou le concours avec 4 (quatre) gagnants :

$$N1 = (NP/4) - 1$$

N1 – Numéro de série (tel qu'enregistré sur le site Web) du premier gagnant;  
NP – nombre total de participants;  
Le deuxième, troisième et quatrième Gagnant (le cas échéant) est choisi en multipliant le numéro de série du premier Gagnant par 2, 3 et 4 en conséquence.

6.4. Les Gagnants du Prix spécial sont choisis conformément à la clause 6.3.2 parmi les Participants qui accomplissent des Tâches tous les jours pendant au moins 15 (quinze) jours de la Durée du Concours.

6.5. Les gagnants du prix garanti recevront un prix pour l'accomplissement de la tâche indiquée comme tâche pour le prix garanti.

6.5. Le concours ne sera pas considéré comme une loterie. L'Organisateur garantit que le Participant n'a pas besoin de faire d'achat pour participer au Concours ou être choisi comme Gagnant.

## **7. Procédure et calendrier d'attribution des prix**

7.1. L'Organisateur communiquera avec le représentant légal du Gagnant par courriel (plus précisément l'adresse courriel suivante : [advent@animaccord.site](mailto:advent@animaccord.site)) ou par téléphone dans les deux (deux) semaines suivant la date de publication des résultats du Concours pour discuter de la procédure de réception du Prix, en utilisant les coordonnées prises lors de l'inscription du participant. Le Gagnant devra dans les 3 (trois) jours calendaires à compter de la date de réception de la notification spécifiée dans par. 7.1. fournir à l'Organisateur les informations et les documents spécifiés dans cette section des Termes & Conditions via la même adresse e-mail que celle indiquée dans cette clause.

7.2. Pour recevoir le Prix, le représentant légal du Participant doit fournir les informations fiables suivantes sur lui-même / elle-même à l'adresse e-mail indiquée par l'Organisateur, en plus des informations spécifiées dans la demande du Participant :  
- Nom complet, numéro de téléphone actif pour la communication, adresse électronique, ville, adresse réelle de résidence pour la remise du Prix.

7.3. Le prix sera envoyé au gagnant par l'organisateur ou par le partenaire responsable dans les 30 (trente) jours calendaires à compter du moment où le gagnant est déterminé et à partir du moment où le gagnant remplit toutes les obligations énoncées dans les conditions générales, y compris les obligations de fournir données définies au 7.2 des Conditions Générales. Le Gagnant sera informé de la procédure de remise du Prix par notification à l'adresse e-mail fournie à l'Organisateur par l'Organisateur. Dans le cas de la livraison par courrier, l'obligation de l'Organisateur ou du Partenaire d'attribuer le Prix est considérée comme remplie à partir du moment où le Prix est transféré au service de livraison par courrier.

7.4. Les clauses 7.1 à 7.3 des présentes conditions générales seront applicables aux prix qui sont sujets à livraison.

7.5. Dans le cas du prix garanti fourni au format électronique, l'organisateur contactera le représentant légal du gagnant par e-mail (en particulier l'adresse e-mail suivante: [advent@animaccord.site](mailto:advent@animaccord.site)) dans les 2 (deux) semaines à compter de la date de publication des résultats du concours pour fournir des détails (code ou autre) pour la réception du prix.

7.6. Les gagnants ne peuvent pas recevoir l'équivalent en espèces de la valeur du prix en nature. Si des taxes sont applicables, l'Organisateur paiera toutes les taxes applicables dans les cas établis par la législation française en vigueur. Le Gagnant s'engage par la présente à fournir à l'Organisateur toutes les informations fiscales nécessaires pour procéder au paiement des taxes associées au Concours, le cas échéant, dans les 3 (trois) jours suivant la demande correspondante de l'Organisateur.

7.7. Les Prix sont transférés aux Gagnants uniquement après vérification obligatoire par l'Organisateur du respect par les Participants des Conditions Générales et de la bonne foi des actions des Participants. L'Organisateur a le droit d'utiliser tout moyen de vérification. En participant au Concours, le Participant (son représentant légal) accepte inconditionnellement cette disposition et n'a pas le droit de faire des réclamations à l'Organisateur à cet égard.

7.8. Les prix sous forme physique qui ne sont pas distribués ou non réclamés par les participants ou non reçus par les participants pendant la période de livraison des prix par le transporteur, peuvent être utilisés à la liberté de l'organisateur, en particulier, ils peuvent être distribués entre les autres participants. par l'étape supplémentaire impliquant la détermination du Gagnant ou autrement à la discrétion de l'Organisateur. Les prix sous forme électronique seront réels sans limitation de temps.



7.9. L'Organisateur n'est pas responsable du défaut de notification de gain au Concours si le Gagnant a fourni des coordonnées incorrectes, ainsi que s'il est impossible de contacter le Gagnant par courriel et / ou téléphone en raison de son dysfonctionnement ou d'autres raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur.

7.8. L'Organisateur se réserve le droit d'interdire aux individus de participer au Concours et de décerner un Prix si, conformément aux présentes Conditions générales, une personne n'est pas éligible à participer au Concours.

## **8. Procédure d'information du concours**

8.1. Les participants (représentants légaux) seront informés du Concours, y compris des règles de son déroulement, par la publication d'informations sur le Site Web.

8.2. Pour toutes questions relatives au Concours, les Participants (représentants légaux) peuvent contacter l'Organisateur par e-mail [competition@animaccord.com](mailto:competition@animaccord.com).

Si les Participants (représentants légaux) envoient les demandes de commentaires via le Site Web, l'Organisateur répondra dans les 5 (cinq) jours ouvrables par e-mail de l'Organisateur [competition@animaccord.com](mailto:competition@animaccord.com).

## **9. Données personnelles**

9.1. Le responsable du traitement des données personnelles des participants et de leurs représentants légaux est l'Organisateur (ci-après: "Responsable du traitement"). Le Responsable du traitement peut être contacté par courrier à l'adresse indiquée au point 1 des présentes Conditions générales ou par courrier électronique à l'adresse suivante: [competition@animaccord.com](mailto:competition@animaccord.com). Le responsable du traitement déclare que les données à caractère personnel seront traitées conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel et sur la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46 / CE (RGPD).

9.2 L'Organisateur peut traiter les données des Participants dans le cadre de : nom, prénom et données des représentants légaux et de : nom, prénom, coordonnées (numéro de téléphone et e-mail); en outre, dans le cas des Gagnants également l'adresse de correspondance afin d'envoyer / attribuer le Prix. En envoyant un formulaire d'inscription sur le Site, le représentant légal déclare qu'il/elle accepte de participer au concours par le Participant.

9.3. En participant au Concours, le Participant (représentant légal) s'engage à fournir des données exactes et à jour (fiables), et également, agissant en son nom propre, donnera et dans son propre intérêt, son consentement à l'Organisateur pour traiter ses données personnelles, dans les conditions suivantes:

L'Organisateur traite les données personnelles des Participants et de leurs représentants légaux : 1/ dans la mesure et les finalités nécessaires à l'organisation du Concours, à la remise des Prix, à l'exécution des résultats du Concours (base juridique : art. 6 (1) (a) du RGPD) et 2/ aux fins des intérêts légitimes poursuivis par l'Organisateur ou par un tiers, c'est-à-dire pour l'établissement, l'exercice ou la défense de droits et la promotion de l'activité de l'Organisateur et des entités liées (base juridique : art. 6 (1) (f) du RGPD).

Le consentement du Participant (représentant légal) est donné à l'Organisateur pour effectuer les actions suivantes avec les données : collecte, enregistrement, systématisation, accumulation, stockage, clarification (mise à jour, changement), extraction, utilisation, transfert (mise à disposition, accès), distribution dans les cas et dans la mesure prévus par la législation de la France et les Conditions Générales, dépersonnalisation, blocage, suppression et destruction des données conformément à la procédure stipulée par la Politique de Confidentialité de l'Organisateur, disponible sur: [advent.mashamichka.fr](http://advent.mashamichka.fr) .. En envoyant un formulaire d'inscription sur le site Web, le représentant légal effectue une action claire confirmant son consentement au traitement des données (art. 6 (1) du RGPD). Les données personnelles peuvent être traitées par l'Organisateur à l'aide d'outils de traitement automatisés des données. Les données personnelles peuvent être traitées par l'Organisateur à la fois indépendamment et avec la participation de ses affiliés situés en dehors de l'Union européenne uniquement aux fins d'attribution du prix, en tenant compte du fait que les données personnelles ne seront pas contrôlées par ces affiliés et seront collectées sans stockage uniquement pour le but du traitement. Les données personnelles peuvent être traitées par l'Organisateur avec la participation des Partenaires situés dans l'Union Européenne uniquement aux fins de la remise du Prix, en tenant compte du fait que les données personnelles ne seront pas contrôlées par les Partenaires et seront collectées sans stockage uniquement à cette fin. de traitement. L'Organisateur s'assurera que ses affiliés et ses partenaires offrent un niveau de protection adéquat pour ces données personnelles.

9.2. Les données personnelles des Participants et des Gagnants seront conservées pendant toute la durée du Concours, et à l'issue de celui-ci, pour la durée de prescription des réclamations, tel que prévu par la loi française. Les données traitées sur la base du consentement seront traitées jusqu'à leur retrait.

9.3. Le transfert de données transfrontalier n'est pas effectué dans le cadre du Concours, sauf le transfert dans les pays de l'Union européenne et les données sont traitées et stockées sur le territoire de la République de Chypre.

9.4. Le participant (représentant légal) est en droit de demander à l'Organisateur l'accès et la rectification ou l'effacement de données à caractère personnel ou la restriction du traitement concernant la personne concernée ou de s'opposer au traitement ainsi qu'au droit à la portabilité des données et de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle. Le Participant (représentant légal) a à tout moment le droit de demander des informations concernant le traitement des données à caractère personnel en adressant à l'Organisateur une notification par lettre recommandée avec accusé de réception ou une copie numérisée (image électronique) déclarations signées par courriel à l'adresse [competition@animaccord.com](mailto:competition@animaccord.com)

9.5. Le Participant (représentant légal) est en droit à tout moment de demander à l'Organisateur de clarifier ses données personnelles, de bloquer ou de détruire des données personnelles en cas de données personnelles incomplètes, périmées, inexactes ou de retirer son consentement au traitement des données personnelles, en adressant à l'Organisateur une notification par lettre recommandée avec accusé de réception ou une copie scannée (image électronique) du relevé signé par e-mail de l'Organisateur [competition@animaccord.com](mailto:competition@animaccord.com). La demande est faite sous une forme libre et doit contenir des informations permettant d'identifier le Participant (représentant légal).

9.6. Le retrait du consentement du Participant au traitement des données personnelles entraîne automatiquement le retrait du Participant correspondant de la participation au Concours et rend

impossible la réception du Prix. Après réception du retrait du consentement au traitement des données à caractère personnel du Participant (représentant légal), l'Organisateur est tenu d'arrêter le traitement des données et, si la conservation des données à caractère personnel n'est plus nécessaire aux fins du traitement des données à caractère personnel, détruire les données à caractère personnel dans un délai le plus court possible à compter de la date de réception du retrait spécifié, sauf dans les cas où – conformément aux dispositions de la loi – l'Organisateur a le droit de traiter des données à caractère personnel sans le consentement de la personne concernée.

9.7. L'Organisateur a le droit de contacter le Participant (représentant légal) à l'aide des coordonnées spécifiées lors du remplissage du formulaire de réception du Prix.

9.8. Le Participant (représentant légal) donne également son consentement à la publication de ses données (nom et prénom) sur Internet sur le Site.

9.9. Le Participant a le droit de recevoir des informations sur l'emplacement de l'Organisateur et sur la possession ou non des données relatives au Participant correspondant. En outre, le Participant a le droit d'obtenir des informations sur ces données personnelles par écrit (sur demande écrite correspondante confirmant l'identité du Participant).

## **10. Conditions supplémentaires du concours**

10.1. En ce qui concerne tout ce qui n'est pas prévu dans les présentes Conditions générales, l'Organisateur, les Participants (représentants légaux) et les Gagnants du Concours sont guidés par la législation en vigueur en France.

10.2. L'Organisateur n'est pas responsable dans les cas suivants:

10.2.1. notification tardive du Gagnant de sa reconnaissance en tant que propriétaire du Prix (Gagnant) pour une raison indépendante de la volonté de l'Organisateur;

10.2.2. les défaillances des opérateurs / fournisseurs de communication auxquels le Participant est connecté, empêchant la participation à ce Concours, ainsi que la survenance d'un cas de force majeure ou d'autres circonstances excluant la possibilité d'attribuer des prix à leurs propriétaires, ce qui a conduit à la perte de données électroniques du concours;

10.2.3. la survenance de circonstances de force majeure qui ont une incidence directe sur l'exécution des obligations de l'Organisateur ou du Partenaire et qui empêchent l'Organisateur de les remplir, y compris les épidémies/pandémies, le confinement, les inondations, les grèves, les tremblements de terre ou d'autres facteurs naturels; les ordres des autorités de l'État et d'autres raisons objectives qui ne dépendent pas de l'Organisateur ou du Partenaire ;

10.2.4. défaut d'exécuter (exécution tardive) par les participants (représentants légaux) leurs obligations en vertu des présentes modalités;

10.2.5. pour les actions (inaction), ainsi que les erreurs, l'information fournie par les participants (représentants légaux);

10.2.6. si le Gagnant du Prix ne peut pas recevoir le Prix conformément à la procédure établie par les présentes Conditions générales, pour des raisons non liées à l'exercice des fonctions de l'Organisateur.

10.2.7. pour les gagnants qui ne se conforment pas aux modalités du concours, prendre des mesures pour recevoir les prix énoncés dans les présentes modalités. Les réclamations liées au non-respect des conditions ne seront pas acceptées, et le Prix ne sera pas délivré dans ce cas.

10.3. L'Organisateur ne supportera que les frais directement spécifiés dans les présentes Conditions Générales. Toutes les autres dépenses liées à la participation au Concours (y compris le paiement de l'accès Internet) sont à la charge des Participants (représentants légaux) indépendamment et à leurs propres frais.

10.4. Les obligations de l'Organisateur concernant la qualité des Prix se limitent aux garanties fournies par leurs producteurs. Les réclamations concernant la qualité des Prix doivent être adressées directement aux producteurs des biens ou services concernés. L'intégrité et l'adéquation fonctionnelle des produits fournis en tant que prix doivent être vérifiées par le participant directement à la réception du prix. L'Organisateur et les Partenaires ne sont pas responsables de tout dommage causé à ces biens après le transfert du Prix au service postal ou de messagerie.

10.5. Si le gagnant du concours refuse de recevoir le prix, le gagnant perd le droit de réclamer le prix à l'organisateur du concours.

10.6. L'Organisateur, à la liberté d'annuler toutes les demandes de participation et interdire toute autre participation au Concours à toute personne qui simule ou profite de simuler le processus de demande de participation, ou la procédure du Concours, ou viole les Conditions générales, agit de manière destructrice ou accomplit des actes dans l'intention d'insulter, de menacer ou de harceler toute autre personne pouvant être associée au Concours.

10.7. Si pour une raison quelconque un aspect du Concours ne peut être mené comme prévu, y compris des raisons causées par des virus informatiques, des problèmes Internet, des défauts, des manipulations, des interférences non autorisées, des falsifications, des problèmes techniques, des épidémies ou toute cause indépendante de la volonté de l'Organisateur, qui déforme ou affecte la performance, la sécurité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours, l'Organisateur à la liberté, d'annuler, résilier, modifier ou mettre fin temporairement au Concours, ou annuler toute demande de participation au Concours.

10.8. L'Organisateur ne distribuera pas de Prix en cas de fraude: fourniture de fausses informations vous concernant ou de faux documents, et autres violations. L'Organisateur détermine la présence de fraude et de falsification à sa discrétion.

10.9. La terminologie utilisée dans les présentes conditions générales s'applique exclusivement à ce concours décrit dans les présentes conditions générales.